

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 4 septembre 2024 à 15 h 20, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

| | | |
|--------------------|----------|--------------------------|
| SAVOIE, Robert | maire | Saint-Valérien |
| ST-PIERRE, Francis | préfet | Saint-Anaclet-de-Lessard |
| THÉRIAULT, Julie | mairesse | Saint-Marcellin |
| VIEL, Claude | maire | Saint-Eugène-de-Ladrière |

Était absent :

| | | |
|------------|-------|----------|
| CARON, Guy | maire | Rimouski |
|------------|-------|----------|

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 15 h 20.

CA24-063 / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CA24-064 / NOMINATION / POSTE DE CONSEILLER/ÈRE EN AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la détentrice du poste de conseillère en aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'interne, puis à l'externe tel que prévu à la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection suite aux entrevues;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la nomination de Louise Hardy au poste temporaire à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère en aménagement à l'échelon 8 de la classe 7 de la convention collective pour une durée de 43 semaines. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le directeur général et greffier-trésorier.

AUTRES

CA24-065 / NON-RÉMUNÉRATION DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que la présente séance ne soit pas rémunérée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 21.

Francis St-Pierre
Préfet

Jean-Maxime Dubé
Dir. gén. et greff.-très.